



CONCOURS D'ADMISSION 2025



prépa

Économie et Droit

Série Technologique

Mercredi 16 avril 2025 de 8h00 à 12h00

Durée : 4 heures

*Candidats bénéficiant de la mesure « Tiers-temps » :
8h00 - 13h20*

INSTRUCTIONS

Tous les feuillets doivent être identifiables et numérotés par le candidat.

Aucun document n'est permis.

Conformément au règlement du concours, l'usage d'appareils communicants ou connectés est formellement interdit durant l'épreuve.

Ce document est la propriété d'ECRICOME, le candidat est autorisé à le conserver à l'issue de l'épreuve.

ÉCONOMIE

PARTIE 1 : QUESTIONNAIRE À CHOIX MULTIPLES

VOUS RÉPONDREZ DIRECTEMENT SUR VOTRE COPIE en indiquant le numéro de la question et la (ou les) lettre(s) correspondant à votre réponse. Il est possible de retenir une réponse exacte, plusieurs réponses exactes ou de ne retenir aucune réponse exacte.

Nota : Ne pas répondre est pénalisé de la même façon qu'une réponse erronée.

1. En 2024, la Chine a connu :

- a. un taux de croissance de 0.2%,
- b. une crise immobilière sévère,
- c. une demande intérieure faible par rapport aux attentes des autorités chinoises,
- d. aucune réponse ne convient.

2. Le Revenu de Solidarité Active (RSA) :

- a. relève du principe de l'assurance,
- b. relève du principe de l'assistance,
- c. est équivalent au niveau du SMIC,
- d. aucune réponse ne convient.

3. Une façon de rendre le marché européen du carbone plus efficient serait :

- a. de fixer la tonne de carbone à 10€,
- b. d'émettre de nouveaux droits à polluer sur le marché,
- c. de retirer des droits à polluer du marché,
- d. aucune réponse ne convient.

4. Selon les libéraux, sur le marché du travail :

- a. l'ajustement se fait par les prix,
- b. l'ajustement se fait par les quantités,
- c. le chômage naît d'anticipations négatives sur le marché des biens,
- d. aucune réponse ne convient.

5. Dans le modèle danois de flexisécurité :

- a. les formalités relatives au licenciement sont allégées pour l'employeur,
- b. les allocations chômage sont réduites, ce qui incite les chômeurs à rechercher du travail plus rapidement,
- c. les allocations chômage sont élevées, mais les chômeurs doivent prouver qu'ils recherchent un travail,
- d. aucune réponse ne convient.

6. Sur l'année 2023, l'inflation moyenne s'élevait en France à :

- a. 1.9%,
- b. 4.9%,
- c. 7.9%,
- d. aucune réponse ne convient.

7. La courbe de Phillips met en évidence un lien entre inflation et chômage, faisant évoluer ces deux variables de la manière suivante :

- a. lorsque l'inflation augmente, le chômage diminue,
- b. lorsque l'inflation diminue, le chômage diminue,
- c. lorsque l'inflation diminue, le chômage augmente,
- d. aucune réponse ne convient.

8. **L'organisme chargé d'assurer la stabilité financière et des changes à l'échelle internationale est :**
- a. le Fonds Monétaire International,
 - b. l'Organisation Mondiale du Commerce,
 - c. la Banque Mondiale,
 - d. aucune réponse ne convient.
9. **Actuellement, la FED (Banque Centrale des États-Unis) et la BCE (Banque Centrale Européenne) :**
- a. mobilisent principalement des politiques monétaires non conventionnelles,
 - b. mobilisent principalement des politiques monétaires conventionnelles,
 - c. s'entendent pour pratiquer les mêmes taux,
 - d. aucune réponse ne convient.
10. **Les Biens Publics Mondiaux :**
- a. sont rivaux et exclusifs,
 - b. sont rivaux et non-exclusifs,
 - c. sont non-rivaux et exclusifs,
 - d. aucune réponse ne convient.
11. **La baisse de taux d'intérêt initiée par deux fois en 2024 par la BCE :**
- a. permettra de stimuler la demande intérieure,
 - b. peut être assimilée à une politique monétaire restrictive,
 - c. peut être assimilée à une politique monétaire expansive,
 - d. aucune réponse ne convient.
12. **En 2024, un arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne a confirmé une décision de la Commission européenne de 2016, mettant en cause des avantages fiscaux dont a bénéficié Apple en Irlande. Cela :**
- a. constituait une pratique anticoncurrentielle,
 - b. constituait un abus de position dominante,
 - c. relevait de la réglementation relative aux aides d'État,
 - d. aucune réponse ne convient.
13. **La Chine impose une caution douanière de 35% sur les spiritueux européens (brandys), somme pouvant être débitée si elle le décide :**
- a. il s'agit d'une mesure de rétorsion à la surtaxation des véhicules électriques chinois,
 - b. il s'agit d'une barrière tarifaire,
 - c. Il s'agit d'une décision qui peut être contestée par l'Union Européenne auprès de l'Organisme de Règlement des Différends de l'OMC,
 - d. aucune réponse ne convient.
14. **L'Euro a induit :**
- a. une suppression de coûts de transaction,
 - b. l'apparition de chocs symétriques affectant ses membres,
 - c. l'apparition de chocs asymétriques affectant ses membres,
 - d. aucune réponse ne convient.
15. **Sont considérées comme faisant partie de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) :**
- a. les entreprises mettant en place une politique de Responsabilité Sociale (RSE),
 - b. les structures associatives et coopératives,
 - c. les organisations publiques remplissant une mission de service public,
 - d. aucune réponse ne convient.

16. On parle de raisonnement à la marge :

- a. chez les économistes dits hétérodoxes tels que Schumpeter qui envisagent l'économie de façon non consensuelle,
- b. chez les gestionnaires qui calculent des coûts de production en appliquant un taux de marge,
- c. chez les microéconomistes qui raisonnent à partir de la dernière unité produite ou consommée,
- d. aucune réponse ne convient.

17. Le secteur des plateformes de streaming (*Video On Demand ou VOD*) :

- a. est un exemple d'oligopole,
- b. est un secteur relativement concentré,
- c. est un marché où se concentrent quelques offreurs et quelques demandeurs,
- d. aucune réponse ne convient.

18. En comptabilité nationale, constituent des ressources :

- a. la production,
- b. les exportations,
- c. les importations,
- d. aucune réponse ne convient.

19. Parmi les déterminants de la croissance, on trouve :

- a. le facteur capital,
- b. le facteur travail,
- c. le progrès technique,
- d. aucune réponse ne convient.

20. Fin 2023, le taux d'épargne en France s'élevait environ à :

- a. 10.5%,
- b. 14.5%,
- c. 17.5%,
- d. aucune réponse ne convient.

PARTIE 2 : ARGUMENTATION STRUCTURÉE

Les acteurs des marchés financiers peuvent-ils assurer efficacement le financement de la transition écologique ?

PARTIE 1 : RÉSOLUTION D'UN CAS PRATIQUE

Céline et Nathalie sont deux sœurs originaires de Valbonne dans le Sud de la France.

Après leurs études de biochimie, elles ont créé leur propre entreprise de confection de savons bio à base d'huiles essentielles « les savons d'Emilie », en hommage à leur grand-mère qui les avait initiées à la fabrication de cosmétiques « faits maison » dès leur plus jeune âge.

Lavande, rose, bergamote, ... elles proposent aujourd'hui une gamme diversifiée de savons solides 100% naturels, certifiés « bio » et vegan, en phase avec les nouvelles attentes des consommateurs.

Après avoir privilégié les circuits courts (vente directe, marchés, coopératives, etc.), elles ont acquis une certaine notoriété et commercialisent désormais leurs produits dans les magasins de souvenirs et les boutiques artisanales de la région. L'essentiel de leur chiffre d'affaires s'effectue néanmoins via leur site Internet, développé il y a deux ans et proposant un service de commande en ligne pour les particuliers et les professionnels.

Elles ont récemment démarché une centrale d'achat travaillant pour une enseigne de la grande distribution bien implantée dans la région. Les discussions ont bien avancé et la centrale d'achat leur a fait parvenir ses conditions générales en précisant qu'aucune négociation des différentes clauses n'était possible, s'agissant d'un contrat-type proposé à tous les fournisseurs. Céline et Nathalie s'étonnent néanmoins de certaines conditions imposées par la centrale : par exemple, les paiements seront effectués 50 jours après la livraison des produits et le fournisseur doit se soumettre à un contrôle-qualité obligatoire qui lui sera facturé 800 euros par livraison.

1. Les conditions imposées par la centrale d'achat vous semblent-elles légales ?

« Les savons d'Emilie » doivent également faire face au développement de la concurrence, favorisé par l'engouement des consommateurs pour les produits bio et « made in France ».

Alors qu'elles se promènent sur un marché de producteurs, Céline et Nathalie découvrent avec stupeur un vendeur de savons « les savons d'Emily » dont les étiquettes reproduisent quasiment à l'identique le graphisme et les couleurs de leurs propres produits. Céline et Nathalie sont furieuses car elles avaient passé beaucoup de temps à réfléchir au design de leurs packagings et avaient déposé leur marque à l'Institut national de la propriété intellectuelle (Inpi) lors de la création de l'entreprise.

Céline et Nathalie craignent que la ressemblance entre les produits et le nom de la marque ne crée une confusion dans l'esprit des consommateurs, d'autant plus que les savons proposés par le producteur ne semblent ni « bio » ni à base de produits naturels... Elles souhaitent agir contre le producteur.

2. Céline et Nathalie peuvent-elles agir contre le producteur de savons et si oui sur quel(s) fondement(s) ?

Soucieuses de diversifier leur offre de produits, Céline et Nathalie ont récemment développé et commercialisé une nouvelle gamme de shampoings solides, toujours certifiés bio et essentiellement à base de produits naturels.

Or, elles viennent d'apprendre qu'une vidéo publiée sur les réseaux sociaux par une influenceuse locale menace directement l'image de leur entreprise : on y voit l'influenceuse le cuir chevelu et une partie du visage boursoufflés, prétendant avoir fait une réaction allergique à un shampoing « les savons d'Emilie » et dénonçant les produits de la marque comme étant particulièrement dangereux. Surtout, elle menace, selon ses termes, de « coller un procès » à l'entreprise.

Céline et Nathalie s'interrogent sur ce qu'elles risquent si les accusations de l'influenceuse étaient avérées. En effet, le shampoing avait été acheté par l'influenceuse via un revendeur agréé, spécialisé dans les produits cosmétiques bio.

3. La responsabilité de l'entreprise « les savons d'Emilie » peut-elle être engagée par l'influenceuse, et dans l'affirmative sur quel(s) fondement(s) ?

PARTIE 2 : ANALYSE D'UN CONTRAT

EXTRAIT DE STATUTS

Les soussignés :

- Madame Valérie TRANIER
- Monsieur Alan ROUMIER

ont établi ainsi qu'il suit les statuts de la Société à Responsabilité Limitée devant exister entre eux et toute autre personne qui viendrait ultérieurement à acquérir la qualité d'associé.

Article 1 - FORME

Il est formé entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une Société à Responsabilité Limitée, qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par les articles L223-1 du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

Article 2 - OBJET SOCIAL

La société a pour objet la vente de vêtements et de jouets de seconde main pour enfants.

Et, plus généralement, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Article 7 - APPORTS

Les associés apportent à la société, sous les garanties de fait et de droit :

APPORTS EN NUMERAIRE

Les associés apportent à la société la somme de 100 000 euros, soit cent mille euros.

Sur ces apports en numéraire,

Mme Valérie TRANIER apporte la somme de 50 000 euros,

M. Alan ROUMIER apporte la somme de 50 000 euros.

[...]

Article 31 - JOUISSANCE DE LA PERSONNALITE MORALE

La société jouira de la personnalité morale à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

[...]

Fait à Lyon

Le 06/01/2025

En deux exemplaires originaux

1. Identifiez le type de société dont il est question dans le document et indiquez les conséquences du choix de ce type de société vis-à-vis du patrimoine des associés.

2. Expliquez l'article 31 du contrat et ses implications.

PARTIE 3 : VEILLE JURIDIQUE

Dans un bref développement, et en vous appuyant sur votre activité de veille juridique, vous traiterez le sujet suivant :

« **La discrimination en entreprise** »

